

Proposition

- Remplissez le [formulaire de proposition rapide d'assurance vie et d'assurance maladies graves](#) (formulaire F5072) lorsque vous désirez que ce soit un **service médical qui pose à votre client les questions d'ordre médical**. Soumettez un exposé-client avec la **proposition rapide**, étant donné que les renseignements qu'il contient sont essentiels au traitement de la proposition. Demandez un entretien Tel-Express lorsque les exigences de sélection indiquent « non médical ».

OU

- Remplissez la [proposition détaillée d'assurance vie et d'assurance maladies graves](#) (formulaire F5071). Cette proposition comporte un Questionnaire complémentaire sur l'état de santé et le style de vie, qui doit être rempli lorsque les exigences de sélection indiquent « non médical ».
- Dans chaque proposition, des espaces sont prévus pour **deux** proposant. S'il y a **plus de deux proposant**, utilisez des formulaires de proposition additionnels.
- Vérification de l'identité du client** – Comme l'exigent la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et au *Règlement connexe*, le producteur doit vérifier l'identité du titulaire, du proposant et de la personne réglant les primes avant de soumettre une proposition d'assurance vie. Il n'est pas nécessaire de vérifier l'identité d'un particulier dans le cas d'une proposition d'assurance vie temporaire renouvelable et transformable de 10 ans ou de 20 ans. Certains documents sont cependant exigés lorsque le titulaire de police est une personne morale ou une entité. Pour de plus amples renseignements, consultez la section [Vérification de l'identité du client](#).
- Information importante** – Remettre au client le document Information importante pour le produit souscrit.
[Information importante sur l'assurance vie universelle Perspecta](#) (formulaire F6092)
[Information importante sur l'assurance vie entière](#) (formulaire F6326)
[Information importante sur l'assurance temporaire R et T de 10 ans et de 20 ans](#) (formulaire F6094)

Exposés-clients

- Obtenez un **exposé-client** au moyen de notre logiciel AccumulAction ou auprès de votre bureau de vente. Pour les produits d'**assurance temporaire de 10 et de 20 ans**, vous pouvez soumettre un exposé du système LifeGuide au lieu d'un exposé d'AccumulAction.
- Afin de maximiser l'efficacité du traitement, assurez-vous que les renseignements contenus dans l'exposé-client correspondent aux renseignements entrés dans la proposition.
- Pour la **proposition rapide**, soumettez l'exposé avec la proposition, étant donné que les renseignements qu'il contient sont essentiels au traitement de la proposition.
- Perspecta et assurance vie entière** – L'exposé-client doit être signé par le client et par le producteur et soumis avec l'une ou l'autre des propositions.
- Dans le cas d'une police **Perspecta**, soumettez seulement la page de signature de l'exposé-client avec la proposition, car ces renseignements sur le produit figurent déjà à la page de signature.
- Dans le cas d'une police d'**assurance vie entière**, soumettez l'exposé-client au complet ainsi que la page de signature.
- Perspecta et assurance vie entière** – Dans le cas d'une modification de la protection demandée initialement, un nouvel exposé signé est exigé. Le client et le producteur doivent signer l'exposé-client révisé au moment de la délivrance de la police. Pour **Perspecta**, seule la page de signature signée doit être soumise à la Standard Life. Pour l'**assurance vie entière**, l'exposé-client au complet et la page de signature doivent être soumis à la Standard Life.

Analyse de salive (SVIH) – Prélèvement effectué par le producteur

- Dans les cas prévus par les exigences de sélection, vous pouvez effectuer un prélèvement de salive au moment de la demande. Assurez-vous que l'une des étiquettes de code à barres incluses dans la trousse de prélèvement est bien apposée à la proposition.
- Les directives sont incluses dans la trousse de prélèvement.
- Joignez la deuxième copie (copie de l'agent) du formulaire Lab **ONE** à la proposition.

Prime initiale

- Vous n'êtes pas tenu de percevoir la prime initiale du client. Trois options s'offrent à vous :
 1. **Percevez un chèque du client**, établi à l'ordre de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ou Standard Life Canada, et soumettez-le avec la proposition.
 2. **Joignez un spécimen de chèque** à la proposition afin que la prime initiale soit prélevée sur le compte bancaire du client à la date de la décision de la sélection.
 3. **À la livraison de la police** – Percevez la prime initiale à la livraison de la police.

Soumission de la documentation

- Faites parvenir à votre bureau de vente tous les documents relatifs à la proposition, y compris l'exposé-client, ainsi que la prime, si vous l'avez perçue.
- Expédiez les trousse de prélèvement de salive à **Lab ONE** par messageries (Purolator).

Exigences en suspens

- Le suivi des exigences en suspens (par ex. : sommaire des antécédents cliniques (SAC), renseignements médicaux additionnels, rapport sur la conduite automobile, renseignements financiers additionnels, etc.) est assuré par le producteur ou le bureau de vente.